

Envoyé en préfecture le 21/04/2022

Reçu en préfecture le 21/04/2022

Affiché le 21/04/2022

ID : 009-210901609-20220414-2022-027-DE

Berger
Levrault

MINISTÈRE
DE L'ACTION
DES COMPTES
PUBLICS

COMMUNE : 160 LAVELANET
ARRONDISSEMENT : 09 PAMIER
TRÉSORERIE SPL OU SGC : TRÉSORERIE LAVELANET-BELESTA

N° 1259 COM (1)

TAUX
FDL
2022

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2022

RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2022

Taxes	Bases d'imposition effectives 2021 ¹	Taux de référence pour 2022 ²	Bases d'imposition prévisionnelles 2022 ³	Produit de référence (col. 3 x col. 2) ⁴	TAUX VOTÉS ⁵	Produits attendus (col. 3 x col. 5) ⁶	Taux plafond pour 2022 ⁷
Taxe foncière (bâti).....	7 863 088	41,15	8 126 000	3 343 849	41,15	3 343 849	110,55
Taxe foncière (non bâti).....	16 029	61,30	16 500	10 115	61,30	10 115	294,59
CFE.....				0			>>>
Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2022, cochez la case : ☐				Totaux :	3 353 964	3 353 964	

AIDE AU CALCUL DES TAUX PAR VARIATION PROPORTIONNELLE

Il n'est pas nécessaire de
remplir cette rubrique en cas :
- de reconduction des taux
de référence
- ou de variation différenciée

Taxes	Taux de référence de 2022 ⁸
Taxe foncière (bâti).....	41,15
Taxe foncière (non bâti).....	61,30
CFE.....	>>>

COEFFICIENT DE VARIATION PROPORTIONNELLE ⁹		Taux proportionnel (col. 8 x col. 10) ¹¹
Produit total soustrait ¹⁰	3 353 964	41,15
Produit total de référence (total colonne 4) ¹⁰	3 353 964	61,30
		= 1,000000

Si un des taux déterminé de manière proportionnelle
excède le taux plafond, une variation différenciée doit
obligatoirement être votée.

II - RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2022

CVAE	IFER	TASCOM	TH	Taxe add. TENB	TVA nationale	Total
>>>			148 807		>>>	148 807
Allocations compensatrices	DCRTP	versement	FNGIR	contribution	Effet du coefficient correcteur versement	contribution
92 898					- 578 202	- 578 202

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2022

3353 964	+	148 807	+	92 898	+	0	-	0	+	- 578 202	=	3017 467
Produit attendu des taxes à taux voté (colonne 6)		Total autres taxes (cadre II)		Allocations compensatrices et DCRTP		Versement FNGIR		Contribution FNGIR		Versement coefficient correcteur		Contribution coefficient correcteur
												Montant total prévisionnel 2022 au titre de la fiscalité directe locale

A FOIX

Le DIRECTEUR DEP. DES FINANCES PUBLIQUES

PAUL CHATAIL

Le 15 MARS 2022

Le préfet,

Le maire,

le 14 Avril 2022



MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE
DES AFFAIRES
FINANCIÈRES
ET DES COMPTES
PUBLICS

COMMUNE : 160 LAVELANET
ARRONDISSEMENT : 09 PAMIER
TRESORERIE SPL OU SGC : TRESORERIE LAVELANET-BELESTA

N° 1259 COM (2)
TAUX
FDL
2022

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2022

1. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :

ÉTAI DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES

Personnes de condition modeste	8 580
Taux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	0
Exonération de longue durée (logements sociaux)	182
Locaux industriels	83 373

Taxe foncière (non bâti) :

763

Cotisation foncière des entreprises (CFE) :

a. Réduction des bases des créations d'établissements	0
b. Exonération en zones d'aménagement du territoire	
c. Base minimum	
d. Locaux industriels	
e. Autres allocations	

Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises :

--

Dotation pour perte de THLV :

0

Dotation TH (Mayotte) :

--

6. COEFFICIENT CORRECTEUR

0,826689

2. BASES NON TAXÉES

Bases exonérées par le conseil municipal

Taxe foncière (bâti)	30 452
Taxe foncière (non bâti)	
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	
Bases exonérées par la loi	
Taxe foncière (bâti)	716 961
Taxe foncière (non bâti)	
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	
Bases exonérées par la loi au titre des terres agricoles	2 405

3. CVAE

a. CVAE : part nette versée par les entreprises	>>>
b. CVAE : part dégrévée	
c. CVAE : exonérations non compensées	

4. TAXE D'HABITATION

a. Bases hors résidences principales et locaux vacants	906 824
b. Bases résidences secondaires soumises à majoration	
c. Bases des locaux vacants soumis à THLV	332 201
d. Taux figé de taxe d'habitation	12,01
e. Taux résidences secondaires soumises à majoration TH	0,00

5. PRODUIT DES IFER

Éoliennes & hydrauliques	
Centrales électriques	
Centrales photovoltaïques	
Centrales hydrauliques	
Centrales géothermiques	
Transformateurs	
Stations radioélectriques	
Gaz – Stockage, transport...	

7. FRACTION DE TVA

>>>

8. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

	Taux moyens communaux de 2021 au niveau national ¹²	Taux départemental ¹³	Taux plafonds 2022 ¹⁴	Taux 2021 des EPCI ¹⁵	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2022 (col. 14 – col. 15) ¹⁶
Taxe foncière (bâti).....	37,72	45,09	112,73	2,18000	110,55
Taxe foncière (non bâti).	50,14	119,91	299,78	5,19000	294,59
CFE.....	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE

Taux communal majoré à ne pas dépasser	Taux maximum de la majoration spéciale
>>>	>>>
Taux moyen pondéré des taxes foncières de 2021 :	communal
national	>>>

Taux de CFE perçue en 2021 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique	33,60
--	-------

DIMINUTION SANS LIEN

Année au titre de laquelle la diminution sans lien a été appliquée	
Année au titre de laquelle les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés	